

**Assemblée générale**

Cinquante-troisième session

Documents officiels

Distr. générale
19 mai 1998

Original: français

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien**Compte rendu analytique de la 238^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 15 mai 1998, à 10 h 30

Président: M. Ka (Sénégal)**Sommaire**

Adoption de l'ordre du jour

Rapport du Président sur la Réunion internationale des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine et le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien, tenus au Caire, les 25 et 26 et les 27 et 28 avril 1998, respectivement

Rapport du Président sur sa participation à la Conférence «Bethléem 2000», tenue à Bruxelles, les 11 et 12 mai 1998

Colloque des ONG d'Amérique du Nord sur la question de Palestine, Siège de l'Organisation des Nations Unies, 15-17 juin 1998

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*
2. Le **Président** est heureux d'accueillir M. Vural, le nouveau représentant de la Turquie au Comité. La longue expérience diplomatique de M. Vural, qui a notamment été Ambassadeur de Turquie à Téhéran, à Moscou et à Bonn, sera très utile au Comité.
3. **M. Vural** (Turquie) remercie le Président de ses aimables paroles. Il se réjouit de participer aux travaux du Comité sous la direction éclairée de son président. Le représentant de la Turquie présente ses condoléances aux familles des victimes palestiniennes à la suite des incidents survenus à Gaza.

Rapport du Président sur la Réunion internationale des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine et le Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien, tenus au Caire les 25 et 26 et les 27 et 28 avril 1998, respectivement

4. Le **Président**, rend compte de la Réunion internationale des organisations non gouvernementales sur la question de Palestine et du Séminaire sur l'assistance au peuple palestinien. La délégation du Comité était composée de son Président, de M. Ravan A. G. Farhadi (Afghanistan), Vice-Président, de M. George Saliba (Malte), Rapporteur, de M. Martin Andgaba (Namibie) et de M. Nasser Al-Riduva (Palestine). En organisant la réunion au Caire, le Comité a répondu au souhait exprimé par les organisations non gouvernementales internationales, palestiniennes et israéliennes de voir cette réunion se tenir au Moyen-Orient. Elle avait pour thème principal : «La question de Palestine : la responsabilité internationale 50 ans après». À la séance d'ouverture, des déclarations ont été faites par M. Sayed Abu Zeid, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Égypte, M. Chinmaya Gharekhan, Secrétaire général adjoint, Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, au nom du Secrétaire général, le Président du Comité, M. Sobeih, Représentant permanent de la Palestine auprès de la Ligue des États arabes, et par M. Don Betz, Président du Comité international de coordination des ONG sur la question de Palestine.
5. Deux tables rondes se sont tenues. La première, intitulée «La responsabilité internationale 50 ans après», a permis de tirer les conséquences historiques de l'évolution politique depuis l'adoption de la résolution sur la partition, d'examiner l'évolution politique récente liée au processus de paix et de

souligner que la communauté internationale devait fournir protection et appui au peuple palestinien. La deuxième a porté sur l'appui fourni par les organisations non gouvernementales à l'action entreprise au niveau international pour favoriser un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et en particulier sur l'action entreprise par les ONG pour donner effet aux instruments internationaux concernant la question de Palestine, y compris la quatrième Convention de Genève, les campagnes menées contre les colonies de peuplement et celles lancées par les ONG pour que Jérusalem-Est soit la capitale du futur État palestinien.

6. Outre ces deux tables rondes, deux ateliers ont été organisés. Le premier a porté sur l'action menée par les ONG pour appuyer le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le deuxième sur la coopération avec les ONG palestiniennes et israéliennes et la coordination des campagnes internationales. Les intervenants ont souligné l'impasse dans laquelle se trouvait le processus de paix et la grave situation économique des territoires palestiniens. Plusieurs intervenants ont insisté sur le fait que les responsables palestiniens devaient proclamer sans tarder un État palestinien indépendant et que les ONG devaient se mobiliser en faveur de cette initiative. De nombreuses ONG ont souligné qu'il fallait favoriser une coopération plus étroite entre les ONG au Moyen-Orient et qu'il importait de donner aux forces de paix israéliennes la possibilité de jouer un plus grand rôle. Dans ce contexte, on a évoqué la possibilité de créer un centre des ONG au Caire pour promouvoir ce type de partenariats. Les ONG participantes se sont également félicitées de la tenue du Colloque des ONG à Bruxelles et souligné qu'il fallait organiser davantage de manifestations de ce genre dans cette ville. Elles se sont mises d'accord sur le texte d'une déclaration finale dans laquelle elles ont réitéré le plan d'action des ONG adopté lors de la précédente réunion internationale tenue en août 1997 à Genève.

7. Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui portait sur le thème : «Relever le défi de l'an 2000 : promouvoir le développement national palestinien», a eu lieu les 27 et 28 avril. Outre les représentants de 61 gouvernements, de 3 organisations intergouvernementales, de 10 institutions et organismes des Nations Unies et de 27 ONG, plusieurs représentants éminents de l'Autorité palestinienne y ont pris part.

8. Ce séminaire visait à encourager la communauté internationale à fournir au peuple palestinien l'aide qui lui permettrait de vaincre les obstacles tant internes qu'externes à la mise en oeuvre de son plan de développement économique et social. C'était le sixième d'une série de séminaires annuels sur les questions économiques et sociales tenus sous les auspices du Comité, qui a mis l'accent sur le plan de

pour 1998-1999 l'Autorité palestinienne et recensement de qui venait s'achever e Palestine.

9. À séance d'ouverture, Mostafa Abdel , Ministre des affaires de l' a fait déclaration au du Gouvernement la arabe d'Égypte, que M. Gharekhan, Secrétaire général a et Coordonnateur des Nations les occupés, qui donné lecture e allocution de Kofi Annan, général de représentait. Le du Comi ainsi que Nabil ath, Ministre la planification de la n internationale de rité palestinienne, également fait déclaration.

10. M. Shaath a sté sur défis et perspecti- ves la planification développement nationa palestinien. Il appelé l'attentio sur les constants déployés cet égard l'Autorité pales la contribution l'ONU et pays donateurs, t la de pouvoir sur l'a et le de la internationale vaincre les politiques qui les de développement

11. Lors la première ronde, les rticipants se penchés sur buts, stratégies priorités développement national et ont les principaux économiques et situation sociale la Palestine. rôle des donateurs et recours à ressources extérieures l'établissement et mise en du plan développe- ment également été

12. Lors la deuxième ronde o sur le «Recueillir informations pour planification future », les ont examiné, la base résultats recense- ment la structu les tendances la perspective storique du palestinien. Ils également étudi certains aspects la main-d'oeuvre alestinienne, et ment ses ues, ses ses tendances son potentiel.

La tro table ronde sur les s aux se heurtaient et le t palest et le que pouvait la communaut internationale leur élimination. participants on examiné les que posaient planification pour e développement les efforts par l'Autorit palestinienne pour les conséquences la po de bouclage l sur et les de dévelop- de la et l'action pourraient mener gouvernements les organisations s po en atténuer effets. Les et les s entr par les et organismes Nations

ainsi que des ONG le terrain, également été passées revue. Le tient à chaleu- M. Awre le Ministre en des pour encouragements et précieux conseils a prodigués membres du et exprime a profonde au Gouver de la arabe d'Égypte a bien accueillir les manifestations.

14. Conf à la établie, les des deux seront publiés tant que de la des droits Palestiniens. Par le ra du Séminaire Nations Unies l'assistance au peuple sera présenté Présidents du et social de l'Assemblée afin qu'ils le assent distribuer titre des pertinents de du de ces organes à prochaine session. e compte des débats inclus dans rapport d Comité l'Assemblée générale sa cinquante-troisième session. texte de déclaration finale ONG ser également affiché Internet.

En l'absence le Président sidérera que Comité décide prendre note rapport présenté.

16. *en est décidé.*

Rapport Président sur participation à Conférence «Bethléem » tenue à les 11 12 mai

17. Le , faisant rt sur Conférence « léem », que la a été par Jacques Santer, dent de Commission européenne, présence Président Yasser de M. o May Directeur général l'UNESCO, du de des représentants PNUD et la Banqu mondiale, ainsi de nombreux religieux et d'affaires inté par le «Bethléem ».

Mis en depuis deux par l'Autorité - nienne collaboration avec le projet Beth- em 2000 permettra de à Bethléem, nais- sance Jésus-Christ, il a 2000 Ce sera t l'occasion les chrétiens, musulmans et l'humani- de prendre de la et de nécessité d message paix, d'espérance de rédemption par

19. Div projets élaborés les Palestiniens les tés internationales ont été dans principaux : remise état des (109 millions dollars); amélioration services (5 millions dollars); promotion (21 millions e dollars), l'espoir de affluer à en l'a

20. quelque 2 de touristes décembre 1999 et 2001 et d'augmenter capacité hôtelière de 1 chambres; héritage (32 millions de dollars), création d'un culturel «Centre l'espoir» notamment prévue; privé (8 millions dollars).

20. Le total des projets s'élèverait 336 de dollars, 51 mill seraient financés les prestations services et millions par palestinienne. Il donc mo 285 millions dollars auprès de communauté internationale.

21. la réunion Bruxelles, de engagements et confirmation d'engagements ieurs ont annoncés par lusieurs pays organisations (Autriche, Espagne, is, Finlande, Grèce, Italie, No Suisse, Suède, de Malte, mondiale et

22. Plusieurs de soutien été adressés la notamment par Président français, Jacques Chirac, le Secrétaire de l'ONU, Kofi Annan. Président Arafat remercié tous participants et a invités s'associer aux de Bethl qui, espère-scelleront la de tous peuples de a région.

En marge la Conférence, Président du a rencontré Président Arafat, Nabi Shaath, du plan de la internationale l'Autorité palestinienne et M. Kassiss, Coordon général du Il a eu des avec le de Bethléem le Coordonateur adjoint pour territoires ainsi qu'avec autres représentants - sations.

Le **Président** que la du Proche-Orient, la pai semble s'éloigner nouveau alors était si e ces années, retrouvera sérénité dans a réconciliation ses peuples toujours apporté s messages paix et tolérance au

25. **M. adi** (Afghanistan) réjouit que Président du ait participé Bruxelles à réunion qui une grande pour toute umanité. C'est tement un pour le palestinien d'être de la symbolisant le de paix de tolérance de J né sur terre il a 2000 Le ne peut que reconnaissant autorités palestiniennes et au palestinien d'avoir l'importance cette commémoration. dispositions à pour face à des personnalités des pèlerins Bethléem auront incidences financières. dates pré

la commémoration, importance capitale n seulement les chrétiens les musulmans aussi ur les d'autres grandes du monde t de compte des calendriers chrétiens. La de so l'inscription de question à du jour la prochaine de l'Assemblée générale est

26. **Al-Kidwa** (Observateur la Palestine) bienvenue au u membre Comité pour droits inaliénables peuple l'Ambassadeur la Turquie, remercie de message de doléances adressé familles des des incidents s su la veille. de la remercie le Gouvernement la République d'Égypte d'avoir la R internationale des non gou sur la de Palestine le sur l'assistance peuple palestinien. se félicite de la du Président Comité à Conférence Bethléem 2000, tenue Bruxelles les et 12 i 1998. initiative très ortante devrait pleinement mi à profit assurer la et la du monde L'inscription à du jour l'Assemblée générale à sa session, d point supplémentaire concernant cette estion permettrait l'ONU de un rôle à cet L'Observateur la Palestine qu'une décision à l'unanimité a l'importance la manifestation l'intérêt que porte l'ONU sa volonté contribuer ma à son La délégation ne tient remercier les amis, les internationaux, les s religieuses en particulier, Secrétaire de l'intérêt pour ce

27. Le souscrit aux formulées. pays ont à coparrainer initiatives que Comité pourrait Le Président M. Diouf, a des dispositions cette fin.

En l'absence le Président sidérera que Comité décide prendre note rapport à

29. *Il est ainsi .*

Colloque ONG d'Amérique Nord sur question de Siège de des Nations 15-17 juin (document de No 6)

Le **P** dit qu'en d'objections, i considérera que Comité so approuver le provisoire du des ONG du Nord la question Palestine qui tiendra au de l'Organisation des Nations du 15 17 juin

31. *Il en est ainsi décidé.*

Évolution du processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

32. **M. Al-Kidwa** (Palestine) rappelle que, la veille, le peuple palestinien a commémoré solennellement le cinquantième anniversaire de la Naqba (catastrophe) qui marque sa dépossession et le déracinement de plus de 750 000 de ses fils. Pour marquer ce jour, une marche de 1 million de personnes avait été organisée dans l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Or, comme si les souffrances du peuple palestinien n'avaient pas suffi, l'armée israélienne a ouvert le feu, tuant huit personnes dont deux enfants âgés de 8 ans, et en blessant environ 400 autres dont certaines se trouvent dans un état grave. Ces incidents sanglants se sont produits dans plusieurs endroits de la bande de Gaza, en particulier près de la colonie illégale de Goush Katif, montrant ainsi que même la bande de Gaza demeure sous occupation israélienne. Les blessés venaient de toutes les parties du territoire palestinien occupé. Par ailleurs, dans la nuit du 13 mai, un autre acte criminel a été commis dans la ville sainte de Jérusalem où une bande de fanatiques a brûlé Bab al Ghawanima, qui fait partie du Haram al-Charif. Les autorités israéliennes n'ont rien fait pour prévenir un tel acte qui vient s'ajouter à la liste déjà interminable des profanations commises par des fanatiques israéliens. La communauté internationale doit condamner cet acte criminel dans les termes les plus vigoureux.

33. L'Observateur de la Palestine a remis au Président du Conseil de sécurité une lettre concernant les récents incidents et en a transmis la copie au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale. Dans leurs déclarations, les dirigeants israéliens, et en particulier M. Nétanyahou, ont rendu la population palestinienne responsable de ces incidents. Cette attitude raciste doit être dénoncée.

34. D'autre part, faisant obstruction aux efforts déployés pour sauver le processus de paix, le Premier Ministre israélien a rejeté l'invitation des États-Unis de participer, le 11 mai 1998 à Washington, à une réunion au sommet trilatérale avec le Président Yasser Arafat, qui devait porter sur les négociations relatives au statut permanent. Si M. Nétanyahou a refusé l'invitation américaine, c'est parce qu'elle était subordonnée à l'acceptation par son pays d'une proposition américaine tendant à relancer les pourparlers de paix. Ce refus a non seulement porté un coup sévère au processus de paix, mais aussi aggravé l'isolement d'Israël sur la scène internationale, prouvant une fois encore que le Gouvernement israélien n'a aucunement l'intention d'appliquer les accords de paix. Depuis quelque temps, l'Administration américaine

tente de convaincre les deux parties d'accepter les propositions de compromis portant sur plusieurs éléments relatifs à la mise en oeuvre des accords, dont le plus important concerne le nouveau redéploiement de l'armée israélienne qui doit évacuer 13,1 % du territoire de la Cisjordanie occupée, aux mesures de sécurité, au troisième redéploiement et à la cessation des implantations de colons. Le pourcentage de 13,1 % est bien en deçà de celui auquel les Palestiniens, se fondant sur les accords de paix, s'attendaient. Ce chiffre constitue un compromis entre le pourcentage proposé par Israël (9 %) et celui que préconisent les Palestiniens (30 %).

35. Le Secrétaire d'État américain aux affaires étrangères, Mme Madeleine Albright, qui avait adressé l'invitation à participer au Sommet trilatéral de Washington après l'échec des pourparlers entre les dirigeants palestiniens et israéliens tenus à Londres le 4 mai 1998 en raison de l'intransigeance israélienne, avait déclaré que le Gouvernement des États-Unis n'accepterait aucune modification des propositions formulées et que l'invitation était subordonnée à l'acceptation des propositions américaines. Mme Albright avait ajouté qu'en l'absence d'accord, le Gouvernement des États-Unis pourrait être amené à réexaminer son approche du processus de paix. Le Secrétaire d'État américain aux affaires étrangères avait aussi rejeté les arguments de M. Nétanyahou relatifs à la sécurité, affirmant que les propositions des États-Unis étaient équitables et ne menaçaient pas la sécurité d'Israël. Les arguments avancés par Israël sont fallacieux, étant donné que les accords de paix sont fondés sur l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Si Israël prétend aujourd'hui qu'un redéploiement aussi limité que celui que proposent les États-Unis menace sa sécurité, quelle sera son attitude lors d'une étape ultérieure?

36. En outre, les colonies de peuplement sont illégales et le demeureront. Les terres sur lesquelles elles sont implantées appartiennent aux Palestiniens et toutes les tentatives visant à les accaparer procèdent d'une mentalité coloniale absolument inacceptable qui conduira irrémédiablement à l'échec du processus de paix. Pour leur part, les Palestiniens n'accepteront aucune modification du train de mesures qu'ils ont déjà accepté. Si les efforts actuellement déployés en vue de relancer le processus de paix échouent, le Gouvernement israélien devra porter l'entière responsabilité de cet échec et des conséquences qui en découleront. Les Palestiniens demanderont alors au Gouvernement des États-Unis de s'acquitter des obligations lui incombant en tant que coparrain du processus de paix au Moyen-Orient. Entre-temps, ils continueront de compter sur le soutien du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de l'ONU et de la communauté internationale tout entière.

37. Les Palestiniens ont une position politique raisonnable, fondée sur la légitimité internationale, et leur souci est de faire progresser le processus de paix de manière à parvenir à une paix globale et durable au Moyen-Orient.

38. Rappelant que M. Nétanyahou doit visiter le jour même le Siège de l'ONU, l'Observateur de la Palestine juge cette visite inopportune.

39. Le **Président** prie l'Observateur permanent de la Palestine de transmettre au Président Arafat les condoléances du Comité pour les pertes en vies humaines subies à la suite de ces incidents tragiques et de l'assurer du soutien du Comité.

40. **M. Mekdad** (Syrie) apprécie les efforts que déploie le Comité à l'appui des droits inaliénables du peuple palestinien toujours en butte à l'oppression, à l'injustice et à la terreur. En effet, non content d'usurper le territoire d'un autre peuple, de perpétrer d'innombrables crimes, de violer ses droits fondamentaux et légitimes, en le privant de tous ses droits, notamment ses droits humains les plus élémentaires, de bafouer avec persistance les droits du peuple syrien et du peuple libanais en poursuivant son occupation du Golan syrien et du sud du Liban, Israël vient de faire à nouveau des victimes. Dix civils palestiniens innocents ont été tués lors du récent incident. On peut se demander quelle aurait été la réaction des médias et de ceux qui parlent de légalité internationale si les victimes de ces incidents tragiques avaient appartenu à l'autre camp. On peut aussi se demander ce que sont devenues les valeurs de paix et de légalité internationale tant proclamées. En effet, il semblerait que dès lors qu'il s'agit des droits inaliénables du peuple palestinien et des peuples arabes, ces valeurs n'existent plus. On peut aussi se demander en vertu de quelle logique on obligerait le peuple palestinien à renoncer encore à des droits qui lui sont reconnus par la légalité internationale.

41. La délégation syrienne souscrit aux propos tenus par l'Observateur de la Palestine à propos de la visite de M. Nétanyahou au Siège de l'ONU. En effet, le Premier Ministre israélien qui refuse même ce qu'avaient accepté les précédents gouvernements israéliens dans le cadre du processus de paix veut défendre le droit d'Israël à usurper davantage de terres arabes et détruire le processus de paix. C'est pourquoi la délégation syrienne compte bien que les interlocuteurs de M. Nétanyahou insisteront pour qu'Israël respecte la légalité internationale et applique les résolutions pertinentes de l'ONU.

42. Le peuple syrien compatit pleinement aux souffrances du peuple palestinien frère. Les masses palestiniennes et syriennes ont commémoré de concert l'anniversaire de la Naqba, plus résolues que jamais à poursuivre la lutte pour la

réalisation des droits légitimes du peuple palestinien. Pour sa part, la République arabe syrienne maintiendra son soutien à ce juste combat jusqu'à ce que l'on parvienne à un règlement juste et global qui garantisse au peuple palestinien le droit de créer un État indépendant sur sa propre terre.

43. **M. Rodriguez-Parrilla** (Cuba) remercie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables de s'être réuni en ces circonstances difficiles et particulières, et il prie la délégation palestinienne de transmettre au Président Arafat ainsi qu'au peuple palestinien les condoléances du Gouvernement et du peuple cubains. Le peuple cubain est solidaire de la cause palestinienne et de la cause arabe.

44. La délégation cubaine s'inquiète de la détérioration de la situation. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies ont la responsabilité de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher l'enlisement du processus de paix. La position de Cuba sur la question est très claire : le Gouvernement cubain s'est toujours engagé très fermement en faveur des causes palestinienne et arabe et il s'est de tout temps opposé résolument à toutes les formes de racisme, y compris le racisme dont sont victimes le peuple palestinien et les autres peuples arabes.

45. Par ailleurs, les circonstances actuelles incitent la délégation cubaine à s'interroger sur les mesures que prendront le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, les mécanismes responsables de la protection des droits de l'homme, les mécanismes d'information des Nations Unies et les médias en général pour assumer leurs responsabilités. La délégation cubaine se demande jusqu'à quand verra-t-on se pratiquer la politique des deux poids deux mesures au sein des organismes des Nations Unies. Enfin, elle espère que l'on mettra fin aux violations graves et flagrantes des droits des Palestiniens, que ceux-ci pourront recouvrer leurs droits inaliénables, que tous les territoires arabes occupés pourront être restitués et, enfin, que le droit des Palestiniens à créer leur propre État indépendant avec Jérusalem pour capital pourra être réalisé.

46. **Le Président** propose d'envoyer, au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, un télégramme de condoléances et de soutien au Président Arafat. En l'absence d'objections, il considérera que le Comité approuve sa proposition.

47. *Il en est ainsi décidé.*

48. **M. Zackeos** (Chypre) dit que sa délégation a suivi avec intérêt l'intervention de l'Observateur de la Palestine. Il exprime, au nom du Gouvernement et du peuple chypriotes, ses condoléances au peuple palestinien pour les pertes en vies humaines survenues la veille. Les raisons de l'impasse dans

le de paix ont connues. faut relancer proces-
sus r sans au problème il ne y
avoir paix globale juste au

49. M. (Malaisie) présente condoléances au
palestinien et témoigne solidarité de Malaisie
qui pleinement les déployés par Président
Arafat souhaite la du processus paix. L'Obse
teur d la Palestine fait état consultations avec e
Pré du Conseil sécurité dans sens, il que
le se prononcera les questions

Questions diverses

Le Président que le et Colloqu
d'ONG pour latine et Caraïbes su la question
Palestine, aura pour : « une solutio
globale, juste durable de question de : le
de l'Améri latine et Caraïbes» se tiendra Santiago
(Chili) 26 au mai 1998. Comité y représenté
les personnalités : S. M. Bruno -
Parrilla, permanent de auprès de ani-
sation Nations et Vice-Président Comité, S.
M. Georges Représentant pe de Malte
de l'Organisation Nations Unies Rapporteur d
Comité, S. M. Sotirios Représentant permanent
Chypre auprès l'Organisation Nations Unies, E.
M. Al-Kidwa, Observateur de la
Un rapport à cette devrait être
té au le moment

La séance levée à
